Éclairage

DROIT SOCIAL
- La taxe PUMa est-elle constitutionnelle ? 3
- Loi de ratification des ordonnances « Macron » : quelles modifications ? 4

BAUX COMMERCIAUX
- Points de vigilance en cas de cession de fonds de commerce 6

ASSOCIATIONS
- Communication financière des associations et des fondations : le point de vue des dirigeants 8

GESTION
- Gestion du risque de change : les experts-comptables en première ligne 10

RETRAITE
- La nécessité croissante des retraites par capitalisation 12

DROIT DES SOCIÉTÉS
- Perspectives en matière de vote des actionnaires sur la rémunération des dirigeants des sociétés cotées 13

DROIT FISCAL
- Incidences des rectifications du bénéfice fiscal imposable sur le calcul de la participation 15

IFRS
- Décisions de l'ESMA relatives au package consolidation IFRS 18

Dossier LES GROUPES

EDITO
- Groupe de sociétés : un mode d'organisation à la confluence de nombreux champs du droit 25

CONSOLIDATION
- Consolidation des groupes en France 26
- Le tableau de variation des capitaux propres : la « tour de contrôle » pour l'établissement et l'audit de la consolidation 28

DROIT DES SOCIÉTÉS
- Les centrales de trésorerie 34
- Conventions réglementées dans les groupes : difficultés et applications 38
- Groupe de sociétés : quid de la responsabilité de la société mère du fait de ses filiales ? 40

DROIT FISCAL
- Quel avenir pour le régime d'intégration fiscale ? 44
- Les holdings, des avantages fiscaux qui ne vont pas sans risques 46

DROIT SOCIAL
- L'Unité Economique et Sociale (UES) : un concept unificateur 48
- La notion de groupe en droit du travail 50

Réflexion

IFRS
- IFRS 15 : les contributions du Comité d'interprétation des IFRS 53

DROIT DES SOCIÉTÉS
- Le Bon de Souscription d'Actions : une histoire responsable de ses ambiguïtés juridique et comptable 56

DROIT FISCAL
- Conditions pour bénéficier du régime du loueur en meublé professionnel 60

Diplôme d'expertise comptable

MÉMOIRE DU MOIS
- Audit des tests de dépréciation d'actifs dans le cadre d'un LBO 63

MÉMOIRE
- Des sujets pour le mémoire du DEC 64